

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI 3 juin 1959

(14)

Le Comité permanent des comptes publics se réunit à 9 heures et demie du matin, sous la présidence de M. Alan Macnaughton.

Présents: MM. Bell (*Carleton*), Broome, Bruchési, Campbell (*Lambton-Kent*), Charlton, Drysdale, Fisher, Fraser, Hellyer, Lambert, Macnaughton, McGee, McGrath, McGregor, Morissette, Morton, Pickersgill, Pigeon, Pratt, Robichaud, Smith (*Calgary-Sud*), Stefanson, Stewart, Walker, Winch et Wratten—(26).

Aussi présents: L'honorable Brooke Claxton, président; M. A. W. Trueman, directeur; M. P. M. Dwyer, directeur du Programme des arts; M. Eugène Bussière, directeur adjoint; M^{lle} Lillian Breen, secrétaire; M. Douglas Fullerton, trésorier; tous du Conseil des Arts du Canada.

M. Watson Sellar, auditeur général du Canada.

Paragraphes 50 et 51:

Le président dépose un exemplaire polycopié d'un rapport de l'auditeur général sur le Conseil des Arts du Canada. Le document est en date du 28 avril 1958. Ordre est donné de le porter au compte rendu comme appendice. (*Voir l'appendice Z au compte rendu du jour.*)

Appelé à témoigner, M. Watson Sellar donne lecture d'une déclaration dont des copies sont distribuées aux membres du Comité. Ordre est donné de porter le document au compte rendu à titre d'appendice. (*Voir l'appendice Z-1 au compte rendu du jour.*) Répondant aux questions qui lui sont posées, M. Sellar commente la fin de l'année financière du Conseil des Arts.

Le Comité examine ensuite l'ordre de renvoi du mardi 10 mars, dont le secrétaire donne lecture.

Le président présente au Comité l'honorable Brooke Claxton et les hauts fonctionnaires qui l'accompagnent.

M. Claxton expose en détail la fondation du Conseil des Arts et ses diverses attributions. Des questions lui sont posées sur ce sujet et particulièrement sur l'article 8 de la Loi sur le Conseil des Arts du Canada. Pour répondre à des questions relatives à la construction de dortoirs et de logements dans les universités du pays, il dépose une lettre, en date du 13 mars 1958, qu'il a écrite à M. George E. Beament, Q.C., ainsi qu'un avis juridique donné par M. Beament dans une lettre en date du 10 avril 1958. Ordre est donné de porter ces documents en appendice au compte rendu. (*Voir l'appendice A-1 au compte rendu du jour.*)

M. Trueman répond à des questions portant sur les bibliothèques.

M. Claxton fait une courte déclaration sur la fin de l'année financière du Conseil des Arts, qui est le 31 mars, et expose pourquoi il s'oppose à ce que cette date soit changée.

Le président remercie, de la part du Comité, M. Claxton et les hauts fonctionnaires du Conseil des Arts.